



République Française
Département du Puy de Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand
Canton de Pont du Château

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2019

Date de la convocation : **20 Septembre 2019** Nombre de conseillers présents :
Nombre de conseillers en exercice : **33** Nombre de pouvoirs :

Le 27 Septembre 2019 à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-du-Château, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de M. Patrick PERRIN, Maire.

Étaient présents 25 membres du Conseil Municipal :

M. Patrick PERRIN, **Maire**, Mme Régine LANDREVIE, M. Daniel FERRAGU, Mme Suzanne CAPALIJA, M. Jean-Marie VALLÉE, Mme Marie-Ange AUBRY, Mme Catherine HERRAIZ, M. Alain CLUZEL, M. Stéphane PITELET, M. Michel DRUET, M. Gilles GUIEZE, Mme Martine FAUCHER, Mme Nathalie CARDONA, M. Michel PAYS, M. Patrick COTTEROUSSE, Mme Marie-Christine BELOUIN, Mme Éliane FREJAT, Mme Gisèle BAULAND, M. Dominique CROSO, Michel MIRAND, Mme Denise CHALARD, M. Jean-Pierre POULET, Mme Laurence MAUL, M. Jean-Christophe BELLANGER et Mme Liliane LEJEUNE-CLAUDE, **Conseillers Municipaux**.

Ont donné procuration 6 membres du Conseil Municipal :

M. René VINZIO à M. Patrick PERRIN, Mme Marie-Hélène ROUX à Mme Régine LANDREVIE, M. Serge GONCALVES DE CAMPOS à M. Michel DRUET, Mme Janice DEBERNARD à M. Daniel FERRAGU, M. Éric ALLARD à Mme Nathalie CARDONA et Mme Jacqueline BOURGUET à M. Michel MIRAND.

Étaient absents 2 membres du Conseil Municipal :

M. Fabien GAYARD et Mme Elisabeth JANELA-BROC.

Secrétaire de séance : M. Michel DRUET

Numéro : DL20190927-016

Matière : 9.4 Autres domaines de compétences – vœux et motions

OBJET : MOTION DE SOUTIEN A L'APPEL « NOUS VOULONS DES COQUELICOTS » DEPOSEE AU NOM DE LA MAJORITE MUNICIPALE

Vu le mouvement « nous voulons des coquelicots », lancé le 12 septembre 2018 par un groupe de bénévoles, soutenu par plus de 80 Organisations Non Gouvernementales et de nombreuses personnalités publiques et acteurs économiques, lequel a déjà rassemblé plus de 555 000 signatures autour de la demande de l'interdiction de tous les pesticides de synthèse en France, et invite, pendant 2 ans, chaque premier vendredi du mois, les volontaires à se rassembler à 18h30 devant les mairies, pour manifester avec alacrité leur soutien à cet appel ;

Considérant que le recours aux pesticides de synthèse a démarré à la fin des années trente, avec les premiers insecticides, et a augmenté avec l'intensification des cultures. Aujourd'hui encore, plus de 400 produits sont employés en France, deuxième utilisateur de pesticides dans l'Union Européenne ;

Considérant que les conséquences de cette utilisation pèsent lourdement sur nos biens communs (eau, air, sols, faune et flore) comme sur notre santé et particulièrement sur celle des agriculteurs, en

attestent les différentes procédures judiciaires en cours contre les géants de l'industrie chimique, en France comme aux Etats-Unis. Figures modernes du combat de David contre Goliath, elles n'en demeurent pas moins significatives et précurseurs de notre rapport à venir aux pesticides ;

Considérant que la nécessité d'interdire rapidement l'utilisation des pesticides est d'autant plus impérieuse que les sols et leurs nappes phréatiques demeurent pollués par certaines substances plusieurs années après l'arrêt de leur utilisation. Le rapport « Pesticides, effets sur la santé » (2013) de l'INSERM (Institut National de la santé et de la recherche médicale) met en lumière des données inquiétantes : les dialkylphosphates, métabolites communs à de nombreux insecticides organophosphorés, sont présents dans plus de 90 % des échantillons urinaires (l'alimentation étant le principal vecteur d'imprégnation des populations). En Bretagne plus particulièrement, la cohorte Pélagie qui mesure le niveau d'imprégnation des femmes enceintes aux pesticides, a identifié la présence de traces de ces pesticides dans la majorité des urines des femmes enceintes (44 molécules identifiées et quantifiées dans 1 à 84 % des échantillons) ;

Considérant qu'en vertu de la loi « Labbé », encadrant l'usage des produits phytosanitaires, les particuliers ne peuvent plus acheter et utiliser dans leur jardin des pesticides de synthèses depuis le 1^{er} janvier 2019 ;

Considérant que cette avancée législative notable doit être saluée et nous encourager à nous mobiliser pour élargir cette interdiction ;

Considérant l'engagement de la Commune de Pont-du-Château dans une démarche « zéro phyto » pour l'entretien de tous ses espaces publics, depuis 2008 ;

Considérant la sensibilité de cette dernière à cette problématique ainsi que la conscience de sa responsabilité intégrante dans la lutte contre la dépendance aux pesticides, la participation à l'émancipation des agriculteurs d'une culture intensive qui ne rémunère pas leur travail à sa juste valeur, la protection de notre santé et celle de nos générations futures ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Monsieur Michel MIRAND ne prenant pas part au vote, par 5 voix Contre (Mme Denise CHALARD, M. Jean-Pierre POULET, Mme Laurence MAUL, M. Jean-Christophe BELLANGER et Mme Jacqueline BOURGUET), 2 Abstentions (Mme Janice DEBERNARD et Mme Liliane LEJEUNE-CLAUDE) et 23 voix Pour :

- **Décide de rejoindre le mouvement des coquelicots, qui demande l'interdiction de tous les pesticides de synthèse ;**
- **Manifeste son attachement à la préservation de nos biens communs et de la santé de nos générations futures ;**
- **Demande au Gouvernement et à l'Assemblée nationale d'accélérer les mesures d'accompagnement des agriculteurs dans la mutation de leur modèle de production agricole, pour une sortie rapide des pesticides et une juste rémunération ;**
- **Soutient les victimes de maladies professionnelles et demande des mesures visant la réparation intégrale de leur préjudice ;**
- **S'engage à ouvrir le passage du citoyen, en mairie de Pont-du-Château, tous les premiers vendredis du mois, tant que durera cet appel, à celles et ceux qui souhaitent se rassembler dans le cadre de l'appel des coquelicots ;**
- **Dit que le présent vœu sera transmis au Premier ministre, au Ministère de la transition écologique et solidaire et aux parlementaires de notre circonscription.**

Fait en Mairie de Pont-du-Château, le 30 septembre 2019

Le Maire,



Patrick PERRIN

Accusé de réception en préfecture
063-216302844-20190930-DL20190927-016-
DE
Date de télétransmission : 30/09/2019
Date de réception préfecture : 30/09/2019